

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 873

présenté par
M. Brun, M. Jean-Claude Bouchet, M. Descoeur, M. Gosselin, M. Le Fur, M. Masson, M. Parigi et
M. Vialay

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.